

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 017-8137/20/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 relatif à la convention d'objectifs n°19/0696 concernant la subvention attribuée à l'association La Plateforme_Marseille MET 20/15216/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, l'industrie du numérique représente sur le territoire métropolitain à la fois un secteur au poids économique conséquent et une filière d'excellence en forte croissance.

L'un des défis majeurs auquel la filière doit faire face pour absorber cette croissance est celui des ressources humaines. C'est pour répondre à ce défi, auquel sont confrontés aussi bien les grands groupes du Top 20 que les jeunes entreprises de la French Tech, qu'est née sur le territoire en 2019 une nouvelle école labellisée formation Grande Ecole du Numérique : La Plateforme_Marseille.

Créée sous forme associative, la Plateforme_Marseille propose un panel de formations initiales et continues sur les métiers les plus recherchés (développeurs, codeurs...) sur des profils de techniciens à ingénieur confirmé.

L'association a notamment l'ambition de former aux métiers du numérique les demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en reconversion professionnelle et toute personne peu qualifiée et éloignées du marché du travail (notamment au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville). Elle a ainsi mis au point un programme pédagogique innovant : La Coding School. Ce programme s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'ouvrir les portes des métiers du numérique, sans préjugés de niveau d'étude ou de ressources : la formation est accessible sans bac, sans limite d'âge, totalement gratuite.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

La Métropole a souhaité accompagner la Plateforme_Marseille dans ses missions, par l'attribution d'une subvention complémentaire des soutiens octroyés par l'Etat et la Région. Par délibération du Bureau Métropolitain du 20 juin 2019, la Métropole a attribué, pour l'année de lancement, une subvention de 50 000 euros.

Des erreurs matérielles ont été relevées dans la convention d'attribution de cette subvention 2019, notamment sur le montant du budget prévisionnel de l'action et le budget prévisionnel annexé, sur le taux de participation de la Métropole dans le financement de l'action et sur les justificatifs à fournir pour le versement du solde de la subvention attribuée. En effet, pour ce dernier point précité, l'association devra fournir des justificatifs complémentaires puisqu'il s'agit d'une action engagée en septembre 2019 et qui s'est achevée en juin 2020.

Aussi, il convient de procéder par voie d'avenant aux modifications de cette convention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 005-2871/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 ;
- La délibération n°ECO 024-6059/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019 ;
- L'avis du Conseil de territoire Marseille Provence du 28 juillet 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de soutenir la création d'une école du numérique sur Marseille.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant N°1 ci-annexé à la convention d'objectifs n°19/0696 relative à l'exercice 2019.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tous les documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL